

Application du Règlement des subsides FNS Eccellenza à la Faculté des Sciences Sociales et Politiques de l'Université de Lausanne

Note interne concernant l'attestation de la haute école

Dans le cadre d'une candidature aux subsides Eccellenza (*Grants* ou *Professorial Fellowships*), une **attestation détaillée** ainsi qu'une **attestation générale** sont requises de la part de la haute école hôte. Le présent document a pour objectif de clarifier le contenu attendu de ces attestations ainsi que le processus au sein de la Faculté des SSP qui permettra au/à la candidat·e de les obtenir.

1. ATTESTATION DÉTAILLÉE

L'obtention de l'attestation détaillée doit suivre la voie hiérarchique. L'attestation doit être **rédigée par l'institut** hôte suivant [les exigences du FNS](#), résumées dans le tableau ci-dessous. Il est recommandé de personnaliser au maximum l'attestation au profil du/de la candidat·e et à son projet.

Garanties de l'institution d'accueil	
Eccellenza Grant	Eccellenza Professorial Fellowship
<ul style="list-style-type: none"> - intégration du/de la requérant·e et du projet au sein de l'institut - soutien administratif, aide à la gestion de l'équipe et accès aux infrastructures de l'institut et de la Faculté (poste de travail, ressources documentaires, équipements, mise à disposition du PAT, etc.) - soutien financier spécifique de l'institut (frais de voyages liés à la participation à des conférences et colloques, aides à la publication, etc.) - indépendance scientifique du/de la requérant·e et autonomie du projet 	
<ul style="list-style-type: none"> - le/la requérant·e a un poste de professeur·e assistant·e avec tenure track garanti pour toute la durée du projet (déclarer le taux d'occupation et la part consacrée à la recherche) - engagement à respecter les standards minimaux sur la procédure Tenure Track (joindre les conditions établies par l'UNIL) - % du salaire du/de la requérant·e qui sera couvert par l'institut¹ 	<ul style="list-style-type: none"> - statut de professeur·e assistant·e - autonomie dans la supervision des thèses de doctorat - informer le/la requérant·e des postes vacants dans son domaine de compétence - offrir au/à la requérant·e la possibilité de participer à l'enseignement (max. 20% de son temps de travail)
<ul style="list-style-type: none"> - potentiel pour un poste de professeur·e 	
<ul style="list-style-type: none"> - prise de position sur l'intérêt général du projet pour l'institut et synergies envisagées - indépendance du projet par rapport à d'autres objectifs de recherche en cours 	

¹ Dans le cas d'un Eccellenza Grant, l'institut doit tenir compte du fait que seul un maximum de 20% du salaire du/de la requérant·e peut être demandé au FNS.

2. ATTESTATION GENERALE

L'obtention de l'attestation générale doit suivre la voie hiérarchique. L'attestation générale sera **rédigée par la Direction de l'UNIL** (Vice-recteur à la recherche) selon [les exigences du FNS](#) et suite à une évaluation positive du projet du/de la candidat-e par le Décanat de la Faculté des SSP.

3. PROCEDURE

